



COMMUNE DE LANHOUARNEAU

Mairie. Place de la Mairie. 29430 LANHOUARNEAU

Tél. 02 98 61 48 87. Fax. 02 98 61 69 17

COMMUNE.LANHOUARNEAU@wanadoo.fr

www.lanhouarneau.fr

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept du mois d'octobre à 20H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric PENNEC, Maire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS	REUNION DU : 15 décembre 2022
DU CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15	Date de convocation : 8 décembre 2022 DELIBERATION N° 20221215 - 7
Élus présents :	Éric PENNEC, Maire, Gilbert LE MENN, Stéphane RIOU, Josée FALC'HUN, Adjoints au Maire, Francis MOINE, Bernard TORCHEN, Françoise LE BORGNE, Anne-Sophie LE GOFF, François KERBOUL, Cyril VOURCH, Gwénola BEYER, Séverine GUEGUEN, Noémie QUÉRÉ, Conseillers municipaux
Élus excusés :	Marc BODENNEC donne pouvoir à Séverine GUEGUEN Dominique DEROFF donne pouvoir à Françoise LE BORGNE
Élus absents :	0
Secrétaire de séance	François KERBOUL
Rapporteur	Cyril VOURCH

Délibération 7 : Tarifs des bibliothèques

Cyril VOURCH, Conseiller Municipal, informe que dans le cadre de la mutualisation des bibliothèques de Haut-Léon Communauté, il a été proposé, à l'occasion de diverses réunions, une tarification incitative d'accès pour les différents lieux culturels, présenté comme suit :

- 10 euros par adulte (hors catégories ci-dessous)
- Gratuité pour les moins de 26 ans, demandeurs d'emplois, minima sociaux, nouveaux arrivants sur le territoire (pendant un an), groupes scolaires privées et publiques, foyers de vie, structures petite enfance, enfance, jeunesse.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur ;

Délibération

Considérant la nécessité d'adopter un tarif incitatif pour l'accès aux bibliothèques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'approuver la tarification susvisée ;
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces s'y afférant ;

A Lanhouarneau, Le 22 décembre 2022

M. François KERBOUL, Secrétaire



Certifié exécutoire par publication le
Par délégation du Maire,
et transmission en Préfecture le

M. le Maire, Eric PENNEC

